

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juillet 2001
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 12 juillet 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 10 juillet 2001 qui vous est adressée par M. Tariq Aziz, Vice-Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, à propos de la vile agression que des appareils de combat américains et britanniques mènent continuellement contre l'Iraq au-dessus des zones d'exclusion aériennes illégales. Ces appareils ont ainsi effectué, entre le 22 et le 30 juin 2001, 275 sorties à des fins d'agression, réparties comme suit : 91 sorties en provenance d'Arabie saoudite, 116 sorties en provenance du Koweït et 68 sorties en provenance de la Turquie.

Le Vice-Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères par intérim Tariq Aziz réitère dans cette lettre la condamnation par l'Iraq de ces actes d'agression contre le territoire iraquien, il fait porter aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et aux autres États qui fournissent un appui logistique à cette agression, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, la responsabilité internationale de ces agissements hostiles et il vous demande d'assumer les obligations que vous impose la Charte afin d'obtenir l'arrêt définitif de cette agression injustifiée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammed A. Al-Douri

**Annexe aux lettres identiques datées du 12 juillet 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Excellence,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les appareils de combat américains et britanniques, venant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien de la République d'Iraq. Ainsi, ces appareils ont effectué 275 sorties au cours de la période allant du 22 au 30 juin 2001, dont 91 sorties en provenance d'Arabie saoudite, 116 en provenance du Koweït et 68 en provenance de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations.

1. *Région nord* : 68 sorties aériennes effectuées à une vitesse de 720 à 780 km/h et une altitude de 6 000 à 12 000 mètres, comme indiqué ci-après :

a) Le 25 juin 2001, à 11 h 30, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant de Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord en effectuant 14 sorties, appuyées depuis l'espace aérien turc par un avion AWACS, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Dahouk, Arbil, Aqra et Amadiya avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 12 heures, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense;

b) Le 26 juin 2001, à 13 h 35, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord en effectuant 16 sorties, appuyées depuis l'espace aérien turc par un avion AWACS, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Zakho, Amadiya, Dahouk, Arbil, Aqra, Tell Afar et Rawandouz avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 15 h 20, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense;

c) Le 27 juin 2001, à 10 h 50, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord en effectuant 18 sorties, appuyées depuis l'espace aérien turc par un avion AWACS, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Zakho, Amadiya, Bibou, Dahouk, Aqra, Aïn Zala, Sinjar, Tell Afar, Mossoul, Rawandouz et Arbil avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 13 h 45, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense;

d) Le 29 juin 2001, à 11 h 30, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-16, Tornado et EA-6B venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord en effectuant 20 sorties, appuyées depuis l'espace aérien turc par des avions AWACS, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Mossoul, Arbil, Dahouk, Zakho, Tell Afar, Amadiya, Sinjar et Aïn Zala avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 15 heures, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense.

2. *Région Sud* : 207 sorties aériennes effectuées à une vitesse de 720 à 780 km/h et une altitude de 9 000 à 13 000 mètres, comme indiqué ci-après :

a) Le 22 juin 2001, à 21 h 10, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont

effectué 47 sorties, au-dessus de la région sud, dont 33 en provenance d'Arabie saoudite, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle AWACS, et 14 en provenance du Koweït, par la zone frontalière démilitarisée, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle E2-C. Ces appareils ont survolé les zones de Bassorah, Jalbiya, Nassiriya, Samawa, Chinafiya, Achbija, Diouaniya, Noukhaïb, Qal'at Soukkar, Salmane et Amghar avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 24 heures, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense;

b) Le 24 juin 2001, à 21 h 25, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, Tornado et EA-6B venant du Koweït par la zone frontalière démilitarisée ont effectué sept sorties, au-dessus de la région sud, appuyées depuis l'espace aérien koweïtien par un avion de commandement et de contrôle E2-C et depuis l'espace aérien saoudien par un avion AWACS. Ces appareils ont survolé les zones de Bassorah, Artawi, Oum Qasr et Bassiya avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 23 heures, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense;

c) Le 25 juin 2001, à 21 h 45, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, Tornado et EA-6B ont effectué 10 sorties au-dessus de la région sud, dont 6 sorties en provenance d'Arabie saoudite, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle AWACS et 4 sorties en provenance du Koweït, par la zone frontalière démilitarisée, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle E2-C. Ces appareils ont survolé les zones de Bassorah, Nassiriya, Samoua, Amara, Qal'at Soukkar, Joulaïba, Nassaf, Chinafiya, Achbija et Salmane avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 23 h 45, par nos défenses antiaériennes;

d) Le 26 juin 2001, à 21 h 30, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien en effectuant 45 sorties, dont 10 en provenance d'Arabie saoudite, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle AWACS, et 35 sorties en provenance du Koweït, par la zone frontalière démilitarisée, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle E2-C. Ces appareils ont survolé les zones d'Artaoui, Bassiya, Bassorah, Joulaïba, Qal'at Saleh, Amara, Roumaïtha, Noukhaïb, Samaoua, Diouaniya, Rifa'i, Qal'at Soukkar et Qorna avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 23 h 30, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense;

e) Le 28 juin 2001, à 12 h 50, des appareils américains et britanniques de type F-15, F-16, Tornado et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien en effectuant 14 sorties au-dessus de la région sud, dont 8 sorties en provenance d'Arabie saoudite, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle AWACS, et 6 sorties en provenance du Koweït, par la zone frontalière démilitarisée, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle E2-C. Ces appareils ont survolé les zones de Bassiya, Salmane et Achbija avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 14 h 30, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense;

f) Le 29 juin 2001, à 12 heures, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien en effectuant 53 sorties, au-dessus de la région sud, dont 24 en provenance d'Arabie saoudite, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et

de contrôle AWACS, et 29 sorties en provenance du Koweït par la zone frontalière démilitarisée, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle E2-C. Ces appareils ont survolé les zones de Salmane, Bassorah, Amara, Samaoua, Nassiriya, Diouaniya, Najaf, Joulaïba et Artaoui avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 14 h 50, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense;

g) Le 30 juin 2001, à 10 h 55, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, Tornado et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien en effectuant 31 sorties, au-dessus de la région sud, dont 10 en provenance d'Arabie saoudite, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle AWACS, et 21 sorties en provenance du Koweït par la zone frontalière démilitarisée, appuyées depuis l'espace aérien de ce pays par un avion de commandement et de contrôle E2-C. Ces appareils ont survolé les zones de Bassorah, Qorna, Diouaniya, Samaoua, Nassiriya, Taqtaqana, Qal'at Saleh, Artaoui, Joulaïba et Lassaf avant d'être contraints de rebrousser chemin, à 14 h 25, par nos défenses antiaériennes agissant en état de légitime défense.

Excellence,

Cette agression se situe dans le prolongement de l'attitude hostile des États-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Iraq qui s'est transformée en une politique bien établie visant, depuis 1992 et jusqu'à ce jour, à porter atteinte à la souveraineté de l'Iraq, à son indépendance et à son intégrité territoriale, ainsi qu'à détruire de manière délibérée et systématique sa population, son infrastructure et ses installations civiles. Cette politique est confirmée par les déclarations successives des dirigeants américains et britanniques.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les deux soi-disant zones d'exclusion aérienne que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont imposées unilatéralement et qui sont dénuées de tout fondement juridique, comme il rejette tout ce qui peut découler de cette décision illégale, notamment les prétextes et arguments futiles que ces deux pays invoquent pour tenter de camoufler leur agression militaire contre notre pays.

Excellence,

L'appui logistique que l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie apportent aux Américains et aux Britanniques fait de ces pays des participants au premier chef à l'agression contre l'Iraq et les rend internationalement responsables en vertu du droit international, y compris de l'indemnisation intégrale à raison des dommages et pertes humaines et matérielles résultant de ces agissements illégaux.

Le Gouvernement de la République d'Iraq réitère son appel à ces pays qui participent à l'agression afin qu'ils mettent immédiatement un terme à ces agissements internationalement illicites qui violent la souveraineté de l'Iraq et font courir à sa sécurité et à son intégrité des dangers considérables qui constituent une menace directe et réelle à la paix et à la sécurité internationales.

Le Gouvernement de la République d'Iraq, tout en condamnant ces actes d'agression contre des objectifs et des installations iraqiens, demande à Votre Excellence d'assumer les obligations qui sont les siennes et qui consistent à préserver la paix et la sécurité internationales en intervenant auprès des gouvernements de ces

pays afin qu'ils mettent un terme à leur agression continue contre un État indépendant et souverain et ne renouvellent pas de tels agissements.

Le Vice-Président du Conseil,
Ministre des affaires étrangères par intérim
de la République d'Iraq
(*Signé*) Tariq **Aziz**

Bagdad, le 10 juillet 2001
